

# HONON-LES-BAINS

**SOCIÉTÉ** | L'association "Le lac pour tous" adresse un questionnaire aux candidats têtes de liste

## La servitude de marchepied au cœur de la campagne

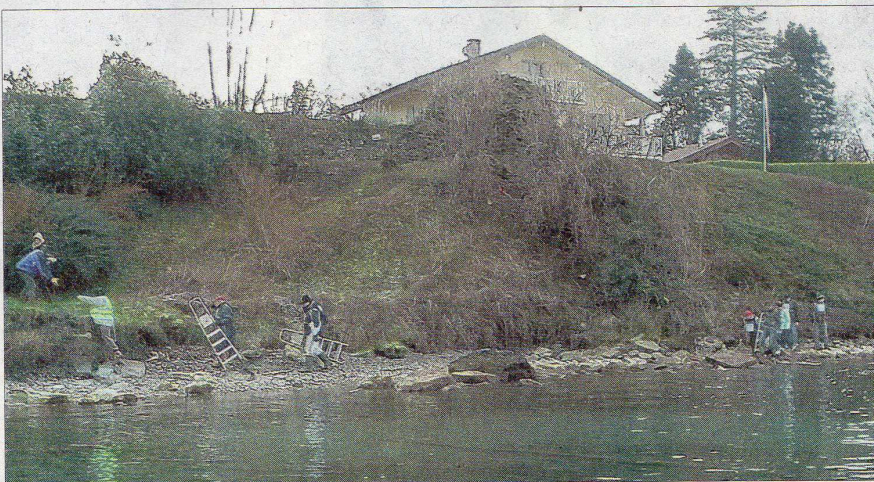
«**C'**est un travail de longue haleine. Nous savons que nous n'y arriverons pas d'un claquement de doigt, mais nous voulons pouvoir marcher sur ce chemin de bord du lac. » Jean-Paul Lugrin est président de l'association "Le lac pour tous". Le mouvement de défense et de valorisation des rives du Léman passe à la vitesse supérieure dans son combat pour faire respecter la servitude de marchepied.

Les adhérents ont en effet rédigé un questionnaire s'adressant aux candidats têtes de liste pour les élections municipales dans les seize communes du littoral lémanique. En pleine campagne, ils souhaitent attirer l'attention des futurs élus sur cette problématique de création d'un sentier libre de passage sur la totalité des rives du Léman.

### Des questions ciblées pour Thonon, Évian et Publier

Les questions sont formulées de manière à imposer des réponses courtes, claires et précises. Une partie du document concerne toutes les communes riveraines, une autre se focalise sur des cas particuliers ayant cours à Thonon, Évian et Publier.

Si la majeure partie des bords du lac est tout à fait accessible aux promeneurs, environ un tiers est occupé par des terrains clôturés, interdisant l'accès aux rives.



Les membres de l'association lors de la marche du 1<sup>er</sup> février entre la plage de Corzent et le port des pêcheurs. "Le lac pour tous" est surtout connu grâce à ces expéditions au cours desquelles les adhérents appliquent de leur propre chef la servitude de marchepied. Armés d'escabeaux, ils traversent les terrains clôturés des bords du lac sans demander leur reste. Photo Le lac pour tous

S'il s'agit parfois de propriétés privées, certains de ces espaces fermés sont également du domaine public (comme le parc de Montjoux à Thonon ou le lycée Anna-de-Noailles à Évian). « Il est difficile d'imposer aux riverains de laisser le passage libre quand même les collectivités ne respectent pas la servitude de marchepied », souligne Claude Mathieu, trésorier de l'association.

"Le lac pour tous" a déjà organisé plusieurs rencontres avec des élus locaux : Jean Denais, maire de Thonon, Marc Francina, maire d'Évian

et un entretien avec le sous-préfet Jean-Yves Le Merrer. « Quand nous sommes allés voir le maire de Thonon, il nous a dit que la servitude de marchepied était une loi et qu'il était du ressort du préfet de la faire appliquer. Mais si nous prenons le cas d'Anthysur-Léman, ce sont les différents maires qui ont mené un travail afin de créer une promenade de la plage de Cor-

zent à Sehex », explique Jean-Paul Lugrin.

Le président de l'association espère que le changement d'élu agira comme un élément déclencheur : « Nous ne souhaitons pas de procédures ou d'interventions mais des discussions pour faire bouger les lignes. »

Quant à savoir si les élus ne joueront pas de la problématique des bords du lac comme

### REPÈRES

#### LE LAC POUR TOUS

□ Créée en juin 2013, l'association compte aujourd'hui plus de 500 adhérents.

□ Ses missions : protection des rives contre l'érosion ; développement de promenades pour les piétons et les vélos au bord du lac ; et respect de la servitude de marchepied.

#### LA SERVITUDE DE MARCHEPIED

Les propriétaires riverains du bord de lac doivent laisser un espace de 3,25 mètres libre de passage sur les rives.

## De nombreuses propriétés publiques restent inaccessibles

Dans la partie traitant des problématiques d'ordre général, ils s'agit surtout de savoir si les candidats sont prêts à s'engager pour laisser en libre accès les berges du lac et créer des aménagements type promenade sur les rives.

Dans les questions spéciales adressées aux candidats à la mairie de Thonon, l'association pointe le parc de Corzent et le domaine de Montjoux. Sur ces deux propriétés communales, des clôtures

empêchent d'accéder au bord de lac. Le port des Clerges est également évoqué avec une partie fermée à cause du club d'aviron.

Pour la commune d'Évian, le questionnaire aborde la piscine municipale et de nombreuses autres propriétés appartenant à la commune et ne respectant pas la loi de servitude de marchepied (le parc Dolfus, la station de pompage des eaux, le lycée Anna-de-Noailles...).

À Publier, les candidats sont invités à se prononcer sur la création d'un pont permettant d'enjamber la Dranse, ainsi que sur le port de Ripaille (à cheval sur Thonon et Publier) qui barre également l'accès aux berges.

Enfin, l'association demande aux maires sortants de dresser en quelques lignes un bilan des actions menées pour le littoral lors du mandat écoulé.

Hugo CHARPENTIER



De gauche à droite : Olivier Antoine (secrétaire), Jean-Paul Lugrin (président), Claude Mathieu (trésorier) et Jean-luc Crochet sont quatre membres actifs de l'association "Le lac pour tous". Photo Le Lac pour Tous

H.C.